

Une action publique plus efficace

La modernisation de l'action publique est essentielle à la construction d'un nouveau modèle français, alliant solidarité et compétitivité.

Elle va de pair avec un objectif exigeant : celui du respect de nos engagements de finances publiques.

Cette ambition nous oblige : c'est bien d'une nouvelle action publique, plus juste, plus efficace, et plus simple, dont la France a besoin.

Lors de la première réunion du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique, le Premier ministre a arrêté les orientations suivantes :

- ▶ Des mesures concrètes de **simplification** des normes et des démarches administratives ont été décidées, qui entreront en vigueur dès le début de l'année 2013.
- ▶ Une ambitieuse feuille de route "**Administration numérique**" a été adoptée, pour mettre **le numérique au service des citoyens, des agents publics et de l'efficacité de l'action publique**, et adapter nos services publics à l'ère du numérique.
- ▶ **Une démarche novatrice d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques a été engagée** pour améliorer leur efficacité et rénover nos services publics dans le respect de nos objectifs de redressement des comptes publics. Dès 2013, **quarante politiques publiques feront l'objet d'une évaluation**. Trois vagues d'évaluations seront lancées en janvier, en avril et en juillet. Sur le quinquennat, c'est l'ensemble des politiques publiques qui sera évalué, en concertation avec les collectivités locales et les organismes sociaux.
- ▶ Une méthode de travail a été définie pour **rationaliser le paysage des agences et opérateurs rattachés à l'État**.
- ▶ **Chaque ministre élaborera, au premier trimestre 2013, un "programme de modernisation et de simplification"**, couvrant la période 2013-2015, pour simplifier l'action de l'administration en partant des besoins des usagers et rationaliser l'organisation et le fonctionnement des administrations.
- ▶ Plusieurs chantiers de modernisation interministériels ont, par ailleurs, été engagés dans la perspective du prochain CIMAP : ils portent sur l'administration territoriale de l'État, la fonction financière, la politique immobilière et la politique d'achat de l'État, ainsi que sur la sécurisation des grands investissements.

L'ensemble de ces travaux sera conduit avec l'ensemble des partenaires de l'État, notamment les associations représentant les collectivités territoriales et les partenaires sociaux.

Le Parlement sera étroitement associé aux travaux. Dans le cadre du PLF 2013, la commission des finances de l'Assemblée Nationale a adopté à l'unanimité un amendement présenté par François Cornut-Gentille et Christian Eckert pour renforcer les pouvoirs de contrôle et de suivi du Parlement dans le cadre de la modernisation de l'action publique.

La démarche s'appuiera enfin sur une concertation étroite avec les agents publics et les organisations représentatives des personnels.

Les discussions ouvertes en septembre dernier par la ministre en charge de la réforme de l'État et de la fonction publique dans le prolongement de la grande conférence sociale permettront de préciser les modalités du dialogue social qui accompagnera la modernisation de l'action publique. Elles doivent également définir des priorités partagées pour améliorer les conditions de travail, moderniser les pratiques d'encadrement, enrichir et diversifier les parcours professionnels des agents publics.

Voir dossier complet sur le site www.gouvernement.fr